

Une argumentation démagogique

L'invité

Pierre-Michel Auer
Col EMG
Président USMG



Nous sommes certainement tous d'accord pour trouver que la vie humaine doit être préservée par tous les moyens raisonnables et proportionnés. En revanche, édicter des règles ou des lois en fonction de cas tout à fait particuliers et au détriment de la majorité des citoyens n'est ni raisonnable ni proportionné.

Personne n'est dupe que cette initiative permettra de réduire le nombre de suicides ou d'agressions avec arme à feu. Cette argumentation est démagogique. Une personne en détresse, déterminée à mettre fin à ses jours, reportera son geste sur un autre moyen pour accomplir son dessein.

Cette initiative est une intrusion supplémentaire de l'Etat dans la vie privée des citoyens en les considérant comme des gens peu responsables et en voulant les contrôler plus encore.

Du point de vue de la responsabilité de l'Etat précisément, l'armée consciente de ses devoirs et responsabilités a su anticiper en retirant dès 2007 toute la munition personnelle, action qui écarte toute velléité d'usage de l'arme d'ordonnance sur un coup de folie. L'armée a renforcé de façon exemplaire l'évaluation du militaire tout en élevant le niveau d'exigence de l'instruction avant de lui remettre son arme personnelle.

Le renforcement de la loi sur la détention des armes à feu intervenu en 2008,

«L'armée a renforcé de façon exemplaire l'évaluation du militaire»

actuellement appliqué, garantit une sécurité de haut niveau à chacun. Les fichiers cantonaux, qui seront prochainement consultables sur le plan fédéral, répertorient toutes les armes à feu avec l'identité de leur détenteur. L'initiative n'empêchera malheureusement pas les voyous de procéder à des actes délictueux avec des armes qu'ils n'auraient de toute façon pas déclarées.

D'aucun clame que la présence de l'arme personnelle à domicile ne se justifie plus du point de vue militaire. C'est être ignorant de la plus élémentaire des raisons du fonctionnement de l'arme remise à titre personnel. Une arme est réglée de façon individuelle et est sous la responsabilité de son utilisateur. Le militaire qui ne souhaite pas assumer cette responsabilité a déjà la possibilité de déposer son arme à l'arsenal.

Notre système de milice est l'assurance la plus performante au monde. C'est une marque de confiance que l'Etat met en ses citoyens qui sont conscients de leur responsabilité, et ils l'assument depuis des siècles. Tout pays a une armée, la sienne ou celle d'un autre pays.

Cette initiative met en outre en danger le tir sportif, discipline olympique et pratiquée par plus d'un million de personnes bien instruites en Suisse. Elle toucherait également les très nombreuses sociétés patriotiques et historiques dont une arme est une pièce de leur costume ou uniforme. Seule une dictature désarme son peuple! Ce sont les raisons pour lesquelles je voterai non à cette initiative, le 13 février prochain.

